

## Structures sanitaires et protections d'une communauté provençale face à la Peste: la Valette (1720/1721)

Gilbert Buti

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Buti Gilbert. Structures sanitaires et protections d'une communauté provençale face à la Peste: la Valette (1720/1721). In: Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, Nouvelle Série. Tome 10 fascicule 1-2, 1998. pp. 67-80;

doi : <https://doi.org/10.3406/bmsap.1998.2503>

[https://www.persee.fr/doc/bmsap\\_0037-8984\\_1998\\_num\\_10\\_1\\_2503](https://www.persee.fr/doc/bmsap_0037-8984_1998_num_10_1_2503)

---

Fichier pdf généré le 09/05/2018

## Résumé

Résumé. — En 1720-1721 Marseille, puis la Provence, subissent une épidémie de peste. Si l'organisation de la lutte contre la maladie est assez bien connue pour quelques grandes cités, l'histoire des petites localités reste souvent muette faute de sources. Un ensemble documentaire à la fois banal et exceptionnel permet d'observer les structures sanitaires mises en place à La Valette, petit bourg proche de Toulon. Mesures préventives (surveillance, îlotage, ravitaillement), soins, assistance, recherche de protection divine jalonnent les efforts des magistrats du Conseil de ville chargés d'organiser la lutte contre le fléau. Après le reflux de la contagion quelques indicateurs autonsent l'historien à prendre la mesure du drame (disparition des deux tiers de la population), à essayer d'en comprendre les raisons et à dégager la force des permanences.

## Abstract

Sanitary structures and protective measures of a small provençal community confronted with the plague : La Valette (1720/1721) Summary. — In 1720-1721 Marseille and then Provence are confronted with an epidemic of the plague. Although the organization of the fight against the plague in a few large cities is quite well-known, that of smaller towns is considerably lesser so, due to lack of sources of information. Documents of both an ordinary and exceptional nature make it possible to find out about the sanitary structures in La Valette, a small borough near Toulon. Preventive measures (keeping watch, splitting up of the town into separate parts, food supplies), treatment, assistance, seeking divine protection, are as many landmarks in the efforts of the town authorities responsible for the fight against the curse of the epidemic. When the plague retreats, a few elements enable the historian to measure the extent of the tragedy (2/3 of the population died during the epidemic), to try to understand the causes and to work out the underlying constants.

## STRUCTURES SANITAIRES ET PROTECTIONS D'UNE COMMUNAUTÉ PROVENÇALE FACE À LA PESTE : LA VALETTE (1720/1721)

Gilbert Buti <sup>1</sup>

*Résumé.* — En 1720–1721 Marseille, puis la Provence, subissent une épidémie de peste. Si l'organisation de la lutte contre la maladie est assez bien connue pour quelques grandes cités, l'histoire des petites localités reste souvent muette faute de sources. Un ensemble documentaire à la fois banal et exceptionnel permet d'observer les structures sanitaires mises en place à La Valette, petit bourg proche de Toulon. Mesures préventives (surveillance, îlotage, ravitaillement), soins, assistance, recherche de protection divine jalonnent les efforts des magistrats du Conseil de ville chargés d'organiser la lutte contre le fléau. Après le reflux de la contagion quelques indicateurs autorisent l'historien à prendre la mesure du drame (disparition des deux tiers de la population), à essayer d'en comprendre les raisons et à dégager la force des permanences.

*Mots-clés :* peste, Provence, structures sanitaires, mentalités, démographie

SANITARY STRUCTURES AND PROTECTIVE MEASURES OF A SMALL PROVENÇAL COMMUNITY  
CONFRONTED WITH THE PLAGUE : LA VALETTE (1720/1721)

*Summary.* — In 1720–1721 Marseille and then Provence are confronted with an epidemic of the plague. Although the organization of the fight against the plague in a few large cities is quite well-known, that of smaller towns is considerably lesser so, due to lack of sources of information. Documents of both an ordinary and exceptional nature make it possible to find out about the sanitary structures in La Valette, a small borough near Toulon. Preventive measures (keeping watch, splitting up of the town into separate parts, food supplies), treatment, assistance, seeking divine protection, are as many landmarks in the efforts of the town authorities responsible for the fight against the curse of the epidemic. When the plague retreats, a few elements enable the historian to measure the extent of the tragedy (2/3 of the population died during the epidemic), to try to understand the causes and to work out the underlying constants.

*Key words :* plague, Provence, sanitary structures, mentalities, demography

---

1. CNRS-UMR Telemme, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 5, rue du Château de l'Horloge, BP 647, 13094 Aix-en-Provence Cedex 2. *Adresse personnelle :* Le mas des sources, allée du vieux Moulin, 83160 La Valette du Var.

## INTRODUCTION

De toutes les maladies épidémiques, la peste est sans nul doute, pour un faisceau complexe de motifs, celle qui a le plus marqué l'imaginaire collectif et retenu l'attention des médecins, historiens et démographes (Biraben, 1975-1976 ; Ruffié et Sournia, 1984 ; ou encore Delumeau et Lequin, 1987). N'a-t-on pas qualifié la peste de « *grand personnage de l'histoire d'hier* » (Bennassar, 1969) ? Parmi les manifestations de cette épidémie, de la peste dite « de Justinien » à celle « des chiffonniers parisiens » au début de ce siècle, la peste de Marseille de 1720, bénéficie de la plus large production scientifique ou romanesque. De toute évidence ce constat est à mettre en relation avec la proximité, dans le temps et dans l'espace, d'une contagion, qui se trouve être la dernière d'importance que l'Europe ait connue.

Pourtant la peste de 1720 n'a pas été limitée à la seule ville de Marseille. Certes, le grand port méditerranéen, en relations commerciales étroites avec le Levant, où le mal sévit alors à l'état endémique (Panzac, 1985), est l'épicentre du cataclysme ; mais les ondes de choc se sont plus ou moins rapidement propagées en Provence, privilégiant les axes où circulent, sur terre comme sur mer, hommes et marchandises. Des localités, abritées derrière un étanche cordon sanitaire et faisant preuve d'une grande vigilance ont été épargnées à l'image de Valensole, Simiane, Lambesc, La Ciotat, ou à peine touchée, comme Saint-Tropez. D'autres lieux, ainsi Toulon, Tarascon ou Aix-en-Provence, ont été ravagés par l'épidémie. Mais le sort de nombre de petites bourgades reste encore totalement ignoré, soit à cause de l'épaisse ombre portée marseillaise, soit faute de documents sûrs autorisant l'historien à briser le mur du silence, afin d'entrevoir le déroulement des faits ainsi que la mise en place de structures pour lutter contre la maladie.

C'est précisément vers l'une de ces petites localités silencieuses, à savoir La Valette (de nos jours La Valette-du-Var) que je me propose de porter le regard. Ce petit bourg urbanisé est situé à moins de dix kilomètres au nord-est de Toulon, près du mont Faron. Là, à la veille de l'épidémie, vivent près de 1600 personnes aux fortes activités agricoles mais aussi en liaisons étroites avec l'arsenal de Toulon. L'ensemble documentaire disponible est à la fois varié, riche, fragmentaire, décevant et étonnant sinon unique (mais n'est-ce pas là le lot de toute recherche ?). Parmi ces pièces figurent des sources classiques : registres paroissiaux, où sont consignés baptêmes, mariages et sépultures, registres de délibérations du Conseil de ville, comptes trésoraires, actes notariés, comptes de confréries. L'ensemble se trouve cependant enrichi par un document exceptionnel à plus d'un titre à savoir un registre (ou plus exactement une partie de registre) tenu par un notaire et greffier du Conseil de ville, un certain Jean-François Bouyon, enfermé dans l'hôtel de ville au moment de la contagion (Buti, 1996).

À partir de cet éventail de pièces il nous est possible de suivre, en même temps que le cheminement du mal, les réactions, sinon de l'ensemble de la population, tout au moins de certains responsables de la cité. Quelles structures sanitaires ont été mises en œuvre pour lutter « *contre un ennemi mortel et invisible* » (Cipolla, 1992) ? Quelles protections

collectives ou individuelles ont été envisagées, sollicitées ? Au terme se posera naturellement la question relative à l'efficacité de ces mesures ?

## I. — MESURES PRÉVENTIVES DÈS L'ANNONCE DU MAL

Introduite à Marseille en mai 1720, avec l'arrivée du vaisseau le *Grand-Saint-Antoine*, en provenance du bassin oriental de la Méditerranée, l'épidémie de peste, après nombre d'atermoiements, n'est officiellement reconnue comme telle qu'à la fin du mois de juillet (Carrière *et al.*, 1968). Le 31 juillet, jour où Marseille est mise « en interdit » par le Parlement de Provence, c'est-à-dire isolée du reste du Royaume, le conseil municipal valettois enregistre la funeste, mais encore lointaine, nouvelle. Dès cette annonce des mesures sont prises visant à prévenir l'attaque de « la contagion », terme générique par lequel on désigne alors la peste. Cette précaution de langage n'est-elle pas déjà, dans une certaine mesure, un moyen de se préserver de la maladie (Peter, 1971) ?

### Les responsables de la mise en défense

Précisons-le d'entrée de jeu, les mesures sont ici, comme dans la plupart des localités connues, le fait du pouvoir local, autrement dit du Conseil de ville, regroupant une vingtaine de personnes, sous l'autorité de deux consuls, avec comme relais, l'Hôpital du Saint-Esprit (simple centre de soins et de secours) dépendant de la confrérie de la Miséricorde, œuvre charitable étroitement liée à la municipalité et au clergé local, y compris aux R.P. Minimes (Agulhon, 1968).

Les structures sanitaires éveillées font, en fait, écho à celles instaurées au même moment à Toulon (Vovelle, 1981) et à des pratiques déjà éprouvées lors de précédentes épidémies, ainsi en 1621.

### D'abord la surveillance

La surveillance, qui est avant tout surveillance « de l'autre », s'exerce à différents niveaux et revêt plusieurs formes.

Il s'agit tout d'abord de contrôler les relations du bourg avec l'extérieur. Pour ce faire, les routes principales sont gardées, jour et nuit, par des sentinelles et capitaines désignés par le Conseil. Des barrières, murs, cloisons, portails sont dressés sur ces accès ; les personnes voulant pénétrer dans la cité doivent être impérativement munies de billets de santé délivrés par le lieu d'origine. Pour les Valettois désirant sortir de leur cité, le Conseil fait imprimer un millier de billets pour le seul mois d'août 1720. La nécessité de confectionner d'autres billets, dès la fin du mois de septembre, témoigne de la fréquence des déplacements, alors que Toulon connaît déjà quelques cas de peste.

La surveillance s'applique ensuite à la cité elle-même avec la désignation, par les autorités municipales, de deux, puis quatre, intendants de la santé, choisis avant tout pour

leur qualité morale et leurs capacités administratives, et non pour des compétences médicales reconnues. Ces critères ne sont pas du tout dénués de sens, dans la mesure où l'essentiel des responsabilités repose, avant tout, sur des capacités administratives. Par ailleurs n'était-il pas aisé, à ces personnes désignées, d'assimiler rapidement les quelques conseils prodigués par les gens de médecine quant aux précautions à prendre pour éviter la diffusion de la maladie ?

Ainsi, dès l'été 1720, le bourg est découpé en huit, puis dix « isles », soit îlots de maisons avec, à la tête de chacun, un commissaire assisté de deux syndics chargés de quatre missions essentielles : nettoyage des rues, approvisionnement des habitants, attention à la santé des personnes, signalement immédiat d'éventuels malades qui seront dirigés vers des bastides réquisitionnées. Là les malades sont placés en quarantaine, sous la surveillance d'un chirurgien (pouvant quitter la bastide au bout de quelques jours à peine) et la garde de sentinelles. Si l'on ne sait pas vraiment comment et pourquoi le mal se transmet, il apparaît évident de séparer, en cas de contagion, les personnes atteintes de celles qui ne le sont pas et de détruire les effets personnels des contaminés, suspectés ou morts d'une « *mort un peu précipitée* ». Dans ce cas là les maisons sont « *bâties à chaux et à sable* »<sup>(1)</sup>.

### **Ensuite songer aux approvisionnements**

Pour supporter le siège annoncé il est essentiel d'abord de disposer de réserves alimentaires suffisantes. Par des achats de blé, de viande de mouton, de haricots, faits d'abord à Toulon et dans les bourgades voisines, puis « *par la voix* », quand les risques de contagion se précisent, le Conseil de ville assure, malgré une nette hausse des prix (pénuries, fortes demandes simultanées et dépréciation du papier monnaie de Law) la sécurité des approvisionnements et cherche à éviter tout désordre<sup>(2)</sup>.

Les apothicaires valettois se rendent à Toulon à diverses reprises, malgré les cas de peste déclarés dans le port militaire, pour se munir de « *potions, médicaments, parfums et onguents* ». Les mesures préventives, qui s'échelonnent d'août 1720 à février 1721, n'éloignent pas le mal. En février, puis tout au début mars, sont enregistrées les premières « *morts précipitées avec fièvres malignes et synoques* ». Désormais il s'agit de lutter contre la maladie, contre la peste, dont le nom n'est plus tabou.

---

1. A.C. La Valette, CC 46, comptes trésoraires (1716-1760).

2. A.C. La Valette, BB 14, délibérations du Conseil de ville.

## II. — FACE À LA MALADIE

Si, pour d'aucuns, le meilleur moyen pour lutter contre la maladie est « *une bonne paire de bottes* » (Delumeau, 1978), force est de constater l'absence de fuite de la population lorsque le Conseil de ville admet, à la fin mars 1721, que « *la peste est en ce bourg* »<sup>(3)</sup>.

### Le grand renfermement ou « serrado »

En séance extraordinaire le Conseil de ville décide l'application de l'ultime moyen de lutte contre le mal à savoir la *serrado* ou quarantaine générale de la population : habitants enfermés dans leurs demeures, sorties très réglementées, secours distribués par les responsables de chaque île. Pareille mesure avait déjà été prise à La Valette en 1620 (avec quels résultats ?), à Toulon en 1660 et en ce début d'année 1721. Un chirurgien est désigné d'autorité pour visiter les malades, un corbeau est nommé (des forçats amenés de Toulon occuperont par la suite cette fonction), l'église paroissiale est fermée sans protestation de la population. L'hôtel de ville, où sont enfermés les dirigeants de la cité, est le centre des décisions et fait diffuser un texte décrivant la composition d'un « *remède contre la peste* », comme nous en trouvons en nombre de localités en de semblables circonstances (là se mêlent : escargots, mie de pain, jaune d'œufs, safran, huile d'olive, oignon, savon...)<sup>(4)</sup>.

### Les soins

Le personnel, chargé d'organiser les secours, se compose à la fois des professionnels de la médecine dont dispose la cité (chirurgiens et apothicaires, en l'absence de médecins) et des représentants des structures traditionnelles de l'assistance en cette fin d'Ancien Régime (Dames de la Charité, Dames des écoles, sages-femmes). L'Hôpital du Saint-Esprit distribue les soins mais n'abrite qu'exceptionnellement les malades. Dans les comptes conservés de cette institution charitable<sup>(5)</sup>, on observe un nombre croissant de prescriptions transmises aux malades par les représentants du Conseil de ville et les responsables des îlots d'habitation. Malgré le mauvais état du cahier rassemblant ces soins, il est possible de distinguer une évolution dans les prescriptions. La première strate, couvrant le premier mois de l'épidémie (avril), se distingue par l'importance des « *laxatifs ématiques et contre les vers* » et des « *parfums* » délivrés à ceux qui vont visiter les malades. Une deuxième strate déroule une diversité de potions, onguents, cataplasmes où entrent divers composants parmi lesquels on peut relever « *camomille, miel, cassonade, sucre, eau de rose, raclures de corne de cerf, poudre de vipère, myrrhe, aloès, térébenthine, jaune d'œuf, et surtout, basilic* ». Enfin, à partir du milieu du mois de mai, on observe une

3. A.C. La Valette, BB 14, délibérations du Conseil de ville.

4. A.C. La Valette, II, 20, Livre jaune.

5. A.C. La Valette, GG 16, La Miséricorde (1644-1760).

nette fréquence d'« *emplâtre pour bubons ou charbons, avec pierres à cautère* », ainsi que des cataplasmes « *pour la perle* » (fièvre ?).

### Le témoin Jean-François Bouyon

Parmi les très nombreux malades ayant reçu de tels soins se trouve un certain Jean-François Bouyon, notaire valettois, alors âgé de trente-trois ans, intendant de la santé, greffier subrogé du Conseil, et enfermé dans l'hôtel de ville, mais quittant cet édifice pour continuer à exercer sa charge de notaire en se rendant auprès des malades désireux de dicter leurs testaments ; type d'actes connaissant alors une vigoureuse poussée (Figure 1).

Il refuse toutefois de consigner sur l'officiel registre des délibérations les actes de la vie municipale car le registre a été manié par le précédent greffier mort précisément de peste. Ce fait, si besoin était, illustre la méconnaissance du mécanisme de la transmission du mal et les croyances à son propos. Pour accomplir sa tâche en évitant le contact avec les « *folios contaminés* » J.-F. Bouyon a utilisé le cœur d'un registre usagé, contenant en son début diverses annotations portées depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> s. Sur les folios disponibles de ce livre à la couverture jaunâtre, le greffier a transcrit les comptes des dépenses engagées par la communauté, avant et pendant l'épidémie, établi la liste des personnes présentes dans chaque îlot et les secours délivrés, ainsi qu'un état, au jour le jour, des personnes mortes de la peste. Ce document exceptionnel, réalisé par un acteur et témoin du drame, est interrompu à la mi-mai, c'est-à-dire lors du paroxysme de la contagion, par la maladie du notaire-greffier, ainsi que l'attestent à la fois les soins reçus et les remarques portées dans son minutier. Mais Jean-François Bouyon n'est pas emporté par le mal et reprend sa charge de notaire, après une interruption d'activités d'une quinzaine de jours, sans en faire mention dans le court récit rédigé (Document en annexe).

Si Bouyon a fait appel à la médecine des hommes, il n'a pas non plus ignoré, tout au long de l'épidémie, la « *médecine du ciel* ». Toutefois, pour exprimer ses sentiments, face

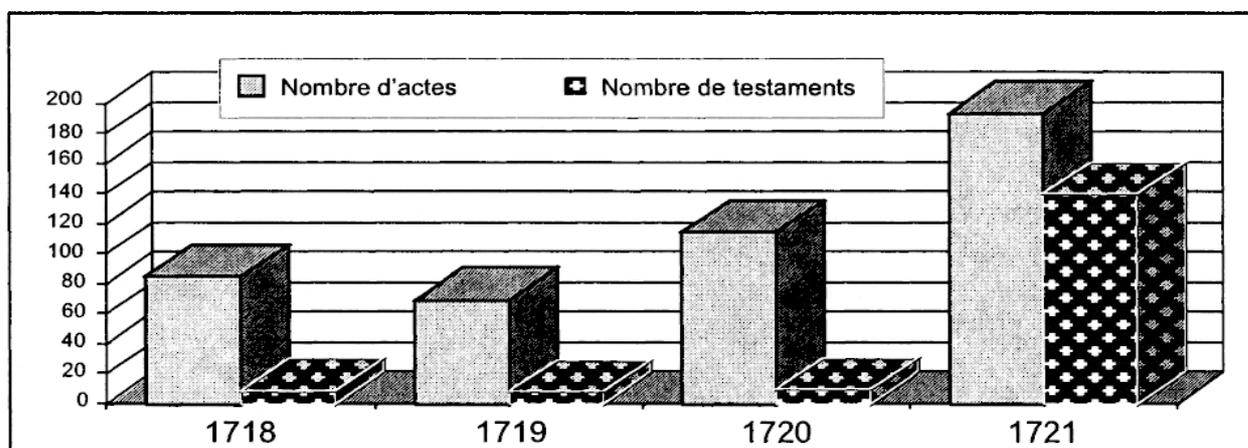


Figure 1. — Actes notariés à la Valette, 1718–1721.

à une mort annoncée et attendue, l'homme d'écriture a choisi l'image. Quatre croquis, à la plume, maladroits mais étonnants, offrent, pris sur le fait, le témoignage de la sensibilité d'un homme seul face à lui-même, qui plus est, en un temps fort de la vie chrétienne, dans la mesure où ces dessins, datés, ont été réalisés entre Carême et Pâques (Buti, 1997). Là se mêlent superstition (« *vol de grues* » annonciateur du drame), recherche de protections célestes (Croix et Saint-Roch), évocation de pratiques religieuses (prière et pèlerinage) et présence de la mort (têtes de mort).

Je n'ai pas la candeur de croire que la recherche de pareils secours est à ranger parmi les comportements généraux et collectifs ; il s'agit néanmoins de marqueurs d'une piété individuelle où se mêlent peur eschatologique et espérance chrétienne (Hildesheimer, 1990), chez un être chargé, avec d'autres magistrats, des structures sanitaires d'une cité face au fléau.

Peut-on évaluer les résultats de cette lutte multiforme au terme de l'épidémie ?

### III. — ESQUISSE D'UN BILAN

Une large partie du bilan peut être proposée grâce aux données minutieusement consignées par le notaire Bouyon, croisées si possible avec d'autres sources. Pourtant, malgré la richesse de l'information, force est d'avouer un certain nombre de limites regrettables (Buti, 1996).

#### Hécatombe

Sur les 1598 habitants répertoriés à la veille de l'épidémie il ne reste que 530 survivants<sup>(6)</sup>. La terrible et brutale ponction, réalisée en un peu moins de six mois, entre février et juillet 1721, avec un paroxysme en mai, a donc tué deux Valettois sur trois. Si la durée correspond à la moyenne observée dans près de quatre-vingts localités par J.-N. Biraben (1975-1976), il convient de souligner, d'une part l'absence de rechute et, d'autre part, une attaque du mal centrée sur le printemps, alors que la peste progresse, d'ordinaire, de la fin du printemps à l'automne. Le taux de morbidité, établi à partir du document adressé par les consuls valettois à l'intendant de Provence, est, avec 85 % (1360 personnes atteintes), un des plus élevés enregistrés dans toute la Provence.

La maladie a été aussi violente dans les bastides du terroir, où se sont réfugiés 8 % de la population, que dans la cité. Mais la géographie de la mortalité appelle une autre constatation : toutes les « îles » ont été fortement frappées par l'épidémie, autant celles qui ont reçu le plus de secours (là où était localisée la population la plus démunie) que les autres. La mort ne semble pas avoir été ici socialement sélective. Il est par ailleurs très délicat de fournir une répartition satisfaisante de la mortalité par sexe et par âge : les

---

6. A.C. La Valette, II 20, Livre jaune.

mentions « garçons, filles ou enfants à la mamelle » ne permettent pas en effet une telle approche.

### **Formidable récupération démographique**

La saignée est toutefois rapidement colmatée, sinon « oubliée ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, nombre de contemporains ne cachaient pas leur étonnement devant la rapidité des réparations des pertes engendrées par l'épidémie. En un peu plus d'une génération La Valette a retrouvé le nombre d'habitants d'avant- peste. Par qui ont-été repeuplées les localités ainsi éprouvées ? On connaît le mot de Voltaire à ce sujet : « *par les voisins* ».

En réalité, la récupération est permise par la superposition de trois facteurs. D'une part, ainsi que le suggère le philosophe, il convient d'accorder une part à l'apport extérieur, au solde migratoire. L'observation de l'origine des conjoints marque incontestablement cette ouverture du « marché matrimonial »<sup>(7)</sup>. Alors que Toulon occupait avant l'épidémie, une place importante dans les horizons matrimoniaux valettois, après la peste c'est surtout la Provence intérieure qui intervient dans le renouvellement de la population. Il est vrai que le port militaire a également été sévèrement touché par l'épidémie : 13 283 décès pour une population de 26 276 habitants<sup>(8)</sup>. Les possibilités d'établissement, désormais plus grandes, rendent compte de cet afflux extérieur.

D'autre part, la période qui suit l'épidémie, n'est pas frappée par de nouvelles crises de mortalité comme ce fut le cas avant 1721. En effet, avant cette date La Valette, a dû subir les effets désastreux de la guerre (siège de Toulon, 1707), des rigueurs climatiques (grand hiver, 1709–1710), des fièvres et de la disette (1715–1717). Ces éléments n'ont-ils pas d'ailleurs contribué à affaiblir la population, la rendant peut-être plus vulnérable à la peste en 1721 ?

Enfin, un ensemble d'observations attribue avant tout la reprise démographique à la « multiplication des berceaux » et, plus encore, à une forte fécondité, associée peut-être à l'amorce d'un recul de la mortalité infantile (Buti, 1996). Dans ces conditions n'est-il guère étonnant de compter à La Valette environ 1 350 habitants en 1745 et 1 612 en 1765. En moins de deux générations le drame est effacé.

### **La peste : rupture ou continuité ?**

Sans entrer dans le menu détail il est bon de remarquer que les effets de la peste s'estompent rapidement aussi dans d'autres secteurs, pourtant fortement secoués par le mal contagieux. Après une période d'atonie la vie économique amorce une réelle reprise. Les finances ont été éprouvées par les nombreuses dépenses exigées par l'épidémie : achat de provisions et médicaments, indemnités à verser aux propriétaires des bastides

---

7. A.C. La Valette, GG 4, registres paroissiaux (1693-1754).

8. Service historique de la Marine de Toulon, Papiers de M. d'Orvès, chef d'escadre, commissaire à Toulon pendant l'épidémie.

servant aux quarantaines particulières, achat de terrains pour creuser les fosses afin d'ensevelir les victimes... Des emprunts ont été indispensables pour couvrir ces dépenses. Certes les recettes ne purent pas supporter facilement le poids des arrérages s'ajoutant aux charges annuelles ordinaires. Pourtant les lamentations répétées par les autorités municipales ne paraissent-elles pas excessives et quelque peu amplifiées dans le but d'obtenir de la monarchie quelques allègements fiscaux ?

Enfin, une enquête portant sur les détenteurs du pouvoir local montre que celui-ci n'a que peu été atteint par le fléau. Si, à La Valette comme à Toulon ou Tarascon, la plupart des membres du Conseil de ville ont péri dans l'exercice de leurs charges, le relais a été assuré, sans difficultés, par des représentants des mêmes familles. Là aussi la continuité est éclatante.

## CONCLUSION

Au terme de ce parcours il est alors permis de formuler un certain nombre de brèves réflexions. Assurément la peste apparaît comme un révélateur du fragile équilibre démographique sous l'Ancien Régime. Mais en même temps, malgré le drame humain que constitue l'épidémie, la formidable récupération observée et la résistance du corps social, ne nous autorisent-ils pas à ne plus accorder à la peste les terribles effets des siècles passés (Hildesheimer, 1993) ?

Les structures sanitaires mises en place sont autant de témoignages de la représentation de la maladie que de sa connaissance, ou plutôt de sa méconnaissance. Pour comprendre la terrible hécatombe il n'est guère possible de faire intervenir une quelconque disette, terreau indispensable à d'aucuns, pour expliquer la lourdeur des pertes. Le confinement de la population dans de mauvaises conditions de salubrité, le mauvais état hygiénique aggravé par l'entassement, l'accumulation d'imprudences, et avant tout l'ignorance de la maladie et de ses vecteurs, rendent compte du drame. Des déplacements vers Toulon (les premières victimes valettoises sont membres d'une famille dont le père est employé au port), les contacts avec des Toulonnais fuyant le mal et cherchant refuge dans le terroir de La Valette, montrent bien la porosité du blocus. Dans le tragique combat mené par les magistrats, à tâton et à travers de redoutables obstacles (terreur, superstition, incompréhension...), il est incontestable que furent gaspillées des ressources et prises des mesures désastreuses. Ne décide-t-on pas la quarantaine générale alors que se termine la période d'incubation ? Dans ces conditions le grand renfermement n'équivaut-il pas à une forme de « suicide collectif » ? D'Antrechaus, premier consul à Toulon en 1720 et instigateur de la *serrado*, n'avoue-t-il pas, en 1756, riche de son expérience, qu'« *une quarantaine générale est un arrêt de mort qu'on prononce* » (Antrechaus, 1756) ?

Au reste, le rapide regard porté sur les structures sanitaires mises en place montre combien l'histoire de l'épidémie est difficilement séparable de celle de l'assistance et souligne l'interaction entre comportements, mentalités et culture. Ces mécanismes, ces

attitudes, cette inefficacité, ce recours aux mêmes protections se retrouvent, avec une remarquable continuité, un siècle plus tard, lors de l'épidémie de choléra de 1835. L'appel à la médecine des hommes se trouve également étroitement imbriqué à la demande de protection céleste, ainsi qu'en témoigne, à ce moment là, tel « *préservatif spirituel contre la peste et le choléra* » construit autour d'une croix à double croiseté, croix dite de saint-Zacharie, qui n'est pas s'en rappeler celles mises à jour sur les cadavres de pestiférés de Martigues (Dutour *et al.*, 1995).

## DOCUMENTS :

### FACE AU FLÉAU, QUELLES MESURES ?

#### **État de ceux qui étaient enfermés dans la Maison de ville pendant la quarantaine commencée le six avril 1721 et des formalités qu'on observe avant d'y parvenir.**

*« Comme on reconnut que le mal de la peste augmentait de jour en jour, semblable à une étincelle de feu qui brûle insensiblement et cause enfin un incendie affreux, on se détermina à prendre une quarantaine pour mieux découvrir d'où le mal provenait et pour éviter les trop grandes fréquentations et communications des habitants. Et pour cet effet, on tint une assemblée générale composée de vingt-quatre personnes étant rière les archives de la communauté, le vingt-cinq du mois de mars 1721, par laquelle il fut délibéré qu'au premier cas qu'il surviendrait encore, on prendrait la quarantaine au son de cloches.*

*On aurait cru éviter ce désastre dans la croyance que le seigneur ne porterait pas sa colère plus loin et qui l'apaiserait en écoutant les prières des sages personnes du lieu. Mais néanmoins, nous fûmes forcés, malgré nous, de la prendre, car deux jours après il mourut Joseph Augias dit Temesy, qui n'était point enfermé, et ses enfants attaqués de la peste.*

*Ainsi, toute la populace désirait ardemment et avec empressement la quarantaine. Sur quoi, on se mit en état de la déterminer et MM. les consuls firent crier à son de trompe de se préparer pour le dimanche des Rameaux, à quatre du soir, à se fermer chacun chez soi quand on entendrait le son des cloches.*

*Le dit jour, dimanche six du mois d'avril, les cloches sonnèrent d'un son lugubre qui fit pleurer tout le monde et dont l'épouvante en saisit une bonne partie. En même temps la garde de huit soldats, qui étaient établis au corps de garde, hors de la porte Sainte-Anne, dans la maison du sieur Fournier, alla par les rues et obligea tous ceux qui n'étaient pas encore enfermés à se retirer chez eux. On n'eût guère de peine, car chacun se rendit fort tranquillement à son devoir.*

*Dans l'hôtel de ville s'enfermèrent Joseph Farnous, premier consul, Barnabé Ricaud, deuxième consul, les sieurs François Marin, François Gras, François Bouyon, notaire royal, tous trois intendants de la santé, le sieur Durand, greffier, qui faisait le quatrième, mourut de la peste le 4 avril. Il y avait encore dans l'hôtel de ville, Joseph Gras, François Aubert et Pierre Cambal, boulangers, qui auraient soin de pétrir le pain pour ceux qui n'auraient pas de quoi pendant la quarantaine. En plus Antoine Augias, valet de ville, et sa femme. Il y avait à la porte une sentinelle qui empêchait que personne ne monta sans la permission des consuls. On avait fermé à chaux et à sable l'entrée du portique qui est sous l'hôtel de ville, au coin de la maison de Barthélémy Maigron, de sorte que le four de cette maison n'était destiné que pour l'usage de l'hôtel de ville et de l'église. Messire Pomet, prêtre à Toulon et secondaire, qui avait été pris pour confesseur à l'hôtel de ville, y tomba malade de la contagion et y mourut.*

*On fit venir alors le père Bastide, religieux Minime qui avait couru le risque de mourir de ce misérable mal à Toulon. C'était, à la vérité, un saint homme, car il était sans appréhension et il visitait les mourants deux ou trois fois par jour. Il roulait tout le lieu et exhortait les pauvres habitants à se confesser. On peut dire que c'était un prophète Jonas, lorsqu'il entra à la ville de Ninive, pour prêcher et prier les habitants de faire pénitence. Ainsi agissait le père Bastide, il n'épargnait point ses peines, ni ses pas pour s'acquitter de son devoir. Il y eût aussi la sœur Delunel, sœur des écoles, demoiselle Marie Garelle, la fille d'Augias dit Moïse, la fille de Jacques Baudoin, la fille de Jacques Murel, qui se sacrifièrent pour secourir les malades, portèrent les emplâtres, se donnèrent des moments terribles dans ces emplois et furent presque toutes victimes de la contagion. »*

Arch. com., La Valette du Var, II 20, Livre jaune  
(témoignage de J.-F. Bouyon).

### « Avis au public, remède contre la peste »

*Lorsqu'on a le chaud de la fièvre, il faut bien concasser quarante à cinquante escargots, les plus gros sont les meilleurs, avec la coquille ; et appliquer un pareil nombre sur la plante de chaque pied et les y laisser 24 heures ; il arrive souvent que la fièvre commence avec le froid ; il faut le laisser passer et dans le chaud de la fièvre, il faut appliquer les escargots qui doivent être mis en pâte avec la coquille.*

*Pendant ce temps-là on ressent piquer comme des pointes d'aiguilles sur quelques endroits du corps. Après les 24 heures, il faut tirer le premier emplâtre, le jeter bien loin ou l'enterrer, s'il se peut bien profond ; concasser encore dix ou douze escargots, les y laisser encore 24 heures.*

*Pendant que ce second emplâtre opère, il faut prendre la miette de pain blanc ou autre la mettre dans un petit pot avec de l'eau, la mettre au feu ; lorsque l'eau commence à rir il faut jeter l'eau, écumer un peu la miette et ensuite la détremper avec deux jaunes d'œufs, deux paquets de safran de deux liards ; puis de cela on fait plusieurs emplâtres qu'on commence d'appliquer sur le bubon après les 24 heures du second emplâtre des escargots, et le changer soir et matin en mettant un peu d'huile d'olive sur chaque emplâtre d'avant que de l'appliquer il faut toujours jeter bien loin et enterrer l'emplâtre.*

*Lorsqu'on voit que le bubon s'avance, il faut ouvrir un oignon, le partager par le milieu, en long, en ôter toutes les feuilles du dedans, remplir le vide de savon découpé en tranche délicate et d'huile d'olive et mettre cela sur un peu de braise afin que le savon se fonde avec l'huile d'olive et fasse avec l'oignon comme un onguent qu'on doit conserver tiède. Après on met de la fiente d'homme ou celle de femme qui ne soit point malade sur un linge ; sur laquelle fiente chaude on doit mettre de cet onguent tiède et l'appliquer en même temps sur le bubon jusqu'à sa maturité et en état de s'ouvrir ; que si cela ne suffisait pas, il faut faire bouillir du manne avec des figues et l'appliquer dessus, l'y laisser quelques temps et alors inmanquablement le bubon s'ouvrira de lui même et ou sera en état d'être ouvert par un coup de lancette.*

*Car, si on ouvrait le bubon avant sa maturité, le malade mourrait ou il ferait d'autres bubons qui seraient peut-être plus dangereux que le premier. Comme on le voit, par l'expérience, il faut prendre garde de faire l'ouverture un peu grande afin que le bubon puisse bien supurer d'avant que de se fermer. Il est à propos que chacun porte cousu à la boutonnière de son habit un grain de camphre. »*

Arch. com., La Valette du Var, II 20, Livre jaune  
(témoignage de J.-F. Bouyon).

**BIBLIOGRAPHIE**

- AGULHON (M.), 1968. *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Fayard, Paris, 454 p.
- BENNASSAR (B.), 1969. *Recherches sur les grandes épidémies dans le nord de l'Espagne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : problèmes de documentation et de méthode*, EHESS, Paris, 1969, 194 p.
- BIRABEN (J.-N.), 1975-1976. *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens*, Mouton, Paris, 2 vol..
- BUTI (G.), 1996. *La peste à La Valette (1720-1721)*, Autres Temps, Marseille, 150 p.
- BUTI (G.), 1997. La peste à La Valette en 1721 : Livre jaune et grand témoin, *Provence Historique*, t. XLVII, fasc. 189 : 513-534.
- CARRIÈRE (Ch.), COURDURIÉ (M.), RÉBUFFAT (F.), 1968. *Marseille ville morte. La peste de 1720*. M. Garçon, Marseille, 354 p.
- CIPOLLA (C.M.), 1992. *Contre un ennemi invisible. Epidémies et structures sanitaires en Italie de la Renaissance au XVII<sup>e</sup> siècle*, Balland, Paris, 357 p.
- DELUMEAU (J.), 1978. *La peur en Occident (XIV<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> s.)*, Fayard, Paris, 481 p.
- DELUMEAU (J.), LEQUIN (Y.), 1987. *Les malheurs du temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Larousse, Paris, 461 p.
- DUTOUR (O.), SIGNOLI (M.), 1995. Etude anthropologique d'un charnier de la peste de 1720-1721 à Martigues, *Préhistoire Anthropologie Méditerranéennes*, t,4 :173-189.
- HILDESHEIMER (F.), 1990. *La terreur et la pitié. L'Ancien Régime à l'épreuve de la peste*, Publisud, Paris, 238 p.
- HILDESHEIMER (F.), 1993. *Fléaux et société : de la Grande Peste au choléra (XIV<sup>e</sup> -XIX<sup>e</sup> s.)*, Hachette, Paris, 175 p.
- PANZAC (D.), 1985. *La peste dans l'Empire ottoman*, Peeters, Louvain, 659 p.
- PETER (J.P.), 1971. Les mots et les objets de la maladie, *Revue Historique*, 499 :13-38.
- RUFFIÉ (J.), SOURNIA (J.Ch.), 1984. *Les épidémies dans l'histoire de l'homme*, Flammarion, Paris, 280 p.

VOVELLE (M.), 1981. Du temps de la peste à l'ère des Lumières. *In* : Agulhon M., *Histoire de Toulon*, Privat, Toulouse, pp. 113-163.

---

Reçu le 18/04/1997, accepté le 03/02/1998.